



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État
Service des Médias et des Communications

N.réf.: NG/S091214

Autorité Luxembourgeoise Indépendante
de l'Audiovisuel
Monsieur Romain KOHN
19, rue du Fossé
L-1536 Luxembourg

Dossier traité par: Nathalie Gonner ☎ + (352) 247 82129 - nathalie.gonner@smc.etat.lu

Objet: Nomination des membres de l'assemblée consultative de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint copie de l'arrêté ministériel du 04 décembre 2014 concernant la nomination des membres de l'assemblée consultative de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Luxembourg, le 09 décembre 2014

Pour le Ministre des Communications
et des Médias

Michèle Bram
Conseiller de direction 1ère classe



Le Ministre des Communications et des Médias

Vu l'article 35^{ter} de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques en vue de la création de l'établissement public « Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel » et modifiant

1) la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat et

2) la loi du 20 avril 2009 relative à l'accès aux représentations cinématographiques publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal du 21 novembre 2014 fixant la liste des organisations représentées au sein de l'Assemblée consultative de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'Audiovisuel;

Arrête:

Art.1^{er}. L'assemblée consultative créée par la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques se compose des membres suivants:

1. Déléguée du Groupe parlementaire: P.C.S.L.: Diane ADEHM
2. Déléguée du Groupe parlementaire: P.O.S.L.: Brigitte CHILLON
3. Délégué du Groupe parlementaire: DP: Françoise SCHLINK
4. Délégué du Groupe parlementaire: Déi Gréng: Abbes JACOBY
5. Délégué de la Sensibilité politique: ADR: Fernand KARTHEISER
6. Délégué de la Sensibilité politique: Déi Lénk: Justin TURPEL
7. Délégué de la Chambre de Commerce: Patrick ERNZER
8. Délégué de la Chambre d'Agriculture: Camille SCHROEDER
9. Délégué de la Chambre des Métiers: Marc GROSS
10. Déléguée de la Chambre des Salariés: Denise STEINHÄUSER
11. Délégué de la Chambre des Fonctionnaires et des Employés public : Steve HEILIGER
12. Délégué du SYVICOL: Raoul CLAUSSE
13. Déléguée de la Commission Consultative des droits de l'homme : Anamarija TUNJIC

14. Délégué de l'Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand (ORK): Michel DONVEN
15. Déléguée du Conseil national des femmes du Luxembourg : Christiane HALLER-FEITH
16. Délégué du Conseil national pour étrangers: Katharina JACOBS-PUTZEYS
17. Délégué de l'Union luxembourgeoise des Consommateurs: Guy GOEDERT
18. Déléguée de la Security made in Lëtzebuërg: Yolande ROLLER-LANG
19. Délégué de la Ligue médico-sociale: Jean RODESCH
20. Délégué de l'Université de Luxembourg: Dr. Mark COLE
21. Délégué de l'UGDA: Robert KOELLER
22. Délégué du Mouvement écologique: Gérard FABER
23. Délégué du Conseil de presse: Fernand WEIDES
24. Délégué de l'union Luxembourgeoise de la production audiovisuelle: Donato ROTUNNO

Art.2. Copie du présent arrêté est adressée aux concernés pour leur servir de titre et à la Direction du contrôle financier pour information.

Luxembourg, le - 4 DEC. 2014

Le Ministre des Communications
et des Médias



Xavier BETTEL